

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **02 Juin 2015**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 22 Mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Etaient présents : Mr BOGAERT Dominique 1^{er} adjoint, Mr IBERT André, 2^{ème} adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, LIZESKI Nadège, MASSON TABOUREL Juliette, PERRIER Layla, ROZANSKI Virginie, JORRE Béatrice et Mrs GUYADER Alain, DAUY Serge, DALIGAULT Cyril, DROUET Daniel

Absents excusés : Monsieur CHOPINET Jean-Noël donne pouvoir à Madame PERRIER Layla

Secrétaire de séance : Madame GIRARD Alexandra

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP (AD'AP) ET DELIBERATION CONCERNANT LE CHOIX DE L'ARCHITECTE HABILITE

Monsieur le Maire, Jean-François WIELGUS, informe le conseil municipal sur l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) avant la date du 27 Septembre 2015.

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP/IOP existant(e) :

- Dans le respect de la réglementation
- Dans un délai limité,
- Avec une programmation des travaux et des financements.

Les Ad'AP doivent obligatoirement être déposés avant le 27 Septembre 2015. Les architectes sont des professionnels formés, assurés et susceptibles de suivre les travaux de mise en accessibilité et sont ainsi mobilisés pour réaliser cette expertise.

Le dossier complet est déposé à la mairie qui le transmet au préfet.

L'obligation d'élaborer un Ad'AP concerne tout gestionnaire et/ou propriétaire d'un ERP situé dans un cadre bâti existant (ou d'une IOP existante) qui ne peut pas attester avoir rendu accessibles ses locaux au 1^{er} Janvier 2015.

Le propriétaire ou gestionnaire de plusieurs ERP peut déposer :

- Un Ad'AP par ERP
- Un Ad'AP regroupant tous les ERP
- Un ou plusieurs Ad'AP thématique (s)
- Un ou plusieurs Ad'AP par secteur géographique

Le conseil municipal demande le recrutement d'un architecte de la région.

DELIBERATION SIEGE POUR LA MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ENFOUISSEMENT FRANCE TELECOM ET AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE doit procéder à l'enfouissement d'une partie du réseau de télécommunications, rue de l'Abbé Seyer.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 15.291 € 66
- En section de fonctionnement : 19.333 € 33

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

DELIBERATION POUR LE CHOIX DU NOM ATTRIBUE A LA MAISON COMMUNALE ET INAUGURATION DE LADITE MAISON ET DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur Jean-François WIELGUS propose aux membres du conseil de nommer ce lieu « Bernard LE NEVO », Maire de la commune de 1975 à 2001. Le terme choisi devant l'appellation sera défini lors de la prochaine réunion du conseil. L'inauguration aura lieu le 19 septembre 2015 et à cette occasion, une plaque commémorative sera installée.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

TARIF LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR UNE SOIREE EN SEMAINE

Monsieur le maire propose la location de la Salle des Fêtes pour une après midi de 16 h 30 à 19 h 30, en semaine, à titre exceptionnel, pour un montant de 30 € 00 ; cette somme sera versée au profit de la coopérative scolaire.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

PROJET POUR OUVERTURE CANTINE LE MERCREDI MIDI ET ATELIER LECTURE L'APRES MIDI

Monsieur WIELGUS soumet au conseil, suite au maintien de l'école le mercredi matin pour l'année prochaine, et suite à la demande des parents, le projet suivant :

- mise en place de l'ouverture de la cantine le mercredi jusqu'à 13 h 45 suivi d'un atelier lecture, tous âges, de 13 h 45 à 16 h 30.

Les parents d'élèves ont jusqu'au 16 Juin pour communiquer leur réponse. Une décision sera prise lors du prochain conseil, suite à ces réponses.

PROJET INSTALLATION D'UNE RUCHE

Lors de la journée passée au Salon des Maires, Monsieur WIELGUS a recueilli des informations concernant l'installation d'une ruche pédagogique sur la commune. Monsieur DROUET Daniel chargé de suivre le projet, fait part de l'intérêt de sensibiliser les enfants à l'aspect écologique et ainsi de les associer à ce projet ; il se propose d'être responsable de l'entretien et du suivi de cette installation.

13 membres du conseil sont d'accord ; 02 émettent des réserves.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre pour la fourniture de repas en liaison froide à la cantine scolaire et après analyse par les commissions **Scolaire** et **Appel d'offre**, le choix du prestataire s'est porté sur LA CUISINE EVOLUTIVE.
- Suite à la très forte attente des habitants concernant un projet boulangerie à Bois-Jérôme-St-Ouen, un courrier a été adressé au sénateur Mr MAUREY Hervé, afin d'obtenir des aides financières. Ce dernier a transmis notre demande à la Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire à PARIS.
- Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de la fête de la Pentecôte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30 mn

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 02 Juin 2015

1^{er} Adjoint

Le Maire

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers